
**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 24 octobre 2007 à 20 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Louis Moffatt, Maire suppléant et conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur du Service des services administratifs
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
M. André Olivier, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire d'arrondissement
M. Pierre Winner, Directeur de l'arrondissement par intérim

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 20 h.

CA07 16 0134

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Sur l'invitation de monsieur le maire suppléant, M. Pierre Beaudet, directeur des services administratifs explique la teneur du budget pour l'exercice financier 2008 à l'aide d'un support *PowerPoint*.

Période de questions du public

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 22 à 21 h 37.

CA07 16 0135

Établissement du budget de l'arrondissement pour l'exercice financier 2008

Attendu qu'en vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu qu'en date du 10 octobre 2007, le comité exécutif a, par l'adoption de sa résolution n° CE07 1649, décidé de « *fixer au plus tard le 29 octobre 2007 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la ville de leurs budgets 2008 et PTI 2008-2010* ».

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

De dresser le budget de l'arrondissement pour l'exercice financier 2008;

De le transmettre au Service des finances de la ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la ville le budget de la ville, lequel doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un budget d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1070624004

CA07 16 0136

Établissement du programme d'immobilisations de l'arrondissement 2007 - 2008 - 2009.

Attendu qu'en vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'en date du 10 octobre 2007, le comité exécutif a, par l'adoption de sa résolution n° CE07 1649, décidé de « *fixer au plus tard le 29 octobre 2007 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la ville de leurs budgets 2008 et PTI 2008-2010* ».

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

De dresser le programme des immobilisations de l'arrondissement pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010;

De le transmettre au Service des finances de la ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la ville le programme des immobilisations de la ville, lequel doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1070624005

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 42.

70.01
